

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	19 février 2016
Adoption du 1 ^{er} projet	18 mars 2016
Avis de consultation publique	30 mars 2016
Consultation publique	15 avril 2016
Adoption du 2 ^e projet	15 avril 2016
Avis public demande d'approbation référendaire	27 avril 2016
Adoption du règlement	20 mai 2016
Date d'émission du certificat de conformité	14 juin 2016

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 20^e jour du mois de juillet 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 20 juillet 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de juillet 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier